CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE

CAP

Encadreur

L'encadreur réalise des travaux d'encadrement aux fins de mise en valeur d'une œuvre d'art. Il intervient dans un style déterminé ou une esthétique contemporaine.

L'encadreur connaît la technologie et la mise en œuvre des matériaux et produits, les méthodes, les techniques et les outillages en usage. Il sait reconnaître la nature constitutive de l'œuvre d'art. Le travail de l'encadreur est avant tout de protéger et de mettre en valeur un document ou un objet. La connaissance des œuvres, de leur style, des techniques et des matières les composant est essentielle pour déterminer les matériaux ou le type de baquettes à utiliser ainsi que la méthode de fixation.

Il est capable d'exécuter un dessin technique et artistique. Il effectue les études nécessaires à la présentation d'un projet simple. Il assure aussi la remise en état des montages anciens. Il doit posséder un excellent niveau de dessin et une solide culture en histoire de l'art. Il pratique un métier ou le goût et la créativité dominent. Ce métier requiert des qualités de minutie, patience, sens des couleurs et de l'œuvre artistique.

L'encadreur reste attentif aux innovations techniques dans le domaine des outils, des machines et des fournitures. Les relations avec la clientèle (particuliers, collectionneurs, artistes, marchands d'estampes et de tableaux ou musées) sont très importantes.



L'encadreur réalise ses travaux dans un atelier qui sert souvent de boutique. Certains professionnels de l'encadrement travaillent en étroite collaboration avec des doreurs, sculpteurs sur bois, restaurateurs de papier, de photographies, de peintures.



🡝 Accès à la formation

Après une classe de 3ème





Grille horaire (a)	1 ^{ère} année	2 ^{ème} année
Enseignement professionnel	333h3o	312h
Enseignements professionnels et français en co-intervention (b)	43h3o	39h
Enseignements professionnels et mathématiques en co-intervention (b)	43h3o	39h
Réalisation d'un chef d'œuvre(c)	87h	78h
Prévention Santé Environnement	43h3o	26h
Français, Histoire-Géographie	43h3o	39h
Enseignement moral et civique	14h30	13h
Mathématiques – Physique-Chimie	43h3o	39h
Langue vivante	43h30	39h
Arts appliqués et culture artistique	29	26h
Education physique et sportive	72h30	65h
Consolidation, accompagnement personnalisé et accompagnement au choix d'orientation	101h30	91h
Période de formation en milieu professionnel (semaines)	6 à 7	6 à 7

CAP Encadreur 23/08/2024

CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE

CAP

- (a) Volume horaire identique quelle que soit la spécialité
- (b) Dotation horaire professeur égale au double du volume horaire élève
- (c) Horaire donnant droit au dédoublement de la dotation horaire professeur sans condition de seuil



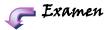
Enseignements professionnels

- Réalisation d'ouvrages
- Technologie
- Prévention Santé Environnement
- **Enseignement Artistique**
- Histoire des styles
- Dessin d'art appliqué



Les "stages" appelés périodes de formation en entreprise, durent 12 semaines.

La formation en milieu professionnel doit permettre à l'élève d'acquérir et de mettre en œuvre des compétences en termes de savoir-faire et de savoir-être. Les activités confiées doivent être en adéquation avec celles qui sont définies dans le référentiel des activités professionnelles. Au cours de la deuxième année de formation, la période de formation en milieu professionnel fournit le cadre et les supports des évaluations prévues en entreprise dans le cadre du contrôle en cours de formation. Pendant la période de formation en milieu professionnel, le candidat a obligatoirement la qualité d'élève stagiaire, et non de salarié. L'élève reste sous la responsabilité pédagogique de l'équipe des professeurs chargés de la section. Ces derniers effectuent des visites au sein de l'entreprise afin d'y rencontrer le responsable de la formation et ainsi, d'assurer un suivi efficace de l'élève.



Enseignement professionnel:

- Execution d'encadrements, coeff. 11 (dont coeff. 1 pour Prévention Santé Environnement)
- Dessin d'art appliqué, coeff. 2
- Technologie et prévention des accidents, coeff. 2
- Histoire des styles dans l'ameublement, coeff.2

Enseignement général:

- Français, histoire-géographie éducation civique, coeff. 3
- Mathématiques-sciences physiques chimiques, coeff. 2
- Education physique et sportive, coeff. 1



🥟 Poursuites d'études

La majorité des titulaires de CAP s'engagent dans la vie active. Pour se spécialiser davantage, ils peuvent aller en formation complémentaire (MC, FCIL) ou, tout en travaillant, obtenir une qualification professionnelle supérieure en préparant un BP ou un BM. Dans certains cas, ils peuvent aussi préparer un BACPRO en lycée professionnel ou en contrat d'apprentissage ou de professionnalisation.

Principales poursuites d'études

- Bac pro constructeur bois
- Bac pro Technicien menuisier-agenceur

Pour connaître les poursuites d'études envisageables consultez les guides régionaux.



👅 Ou se former en Occitanie

Tarn (81)

Albi - Université Régionale des Métiers et de l'Artisanat -Antenne de Sorèze A

formation initiale

formation en apprentissage

Internat/ Hébergement possible



En savoir plus

Retrouvez sur https://documentation.onisep.fr/

les publications disponibles (collections Diplômes, Dossiers, Parcours, Zoom sur les métiers, Pourquoi pas moi?, Handi +)

Vous les trouverez au CDI de votre établissement ou au centre d'information et d'orientation (CIO).

N'hésitez pas à rencontrer un psychologue de l'Education Nationale (PSY-EN).

Les centres d'information et d'orientation dans l'académie de Toulouse



CAP Encadreur 23/08/2024